

## **Avis de course**

### **Sélective Interligue Optimist**

### **26, 27 et 28 mars 2016**

### **Grade 4**

#### **AUTORITE ORGANISATRICE**

Cette sélective interligue Optimist est organisée les 26, 27 et 28 mars 2016 en rade de Hyères, par le COYCH.

#### **1 / REGLES**

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- les règles de la classe Optimist.
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

#### **2 / PUBLICITE**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2016 délivrée par la FFVoile.

#### **3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist selon les conditions suivantes :

- aux coureurs licenciés à la FFvoile des catégories minimes/cadets et benjamins nés avant 2007.
- aux coureurs de nationalités étrangères nés avant 2007

*Extrait du règlement sportif POP art II 2.2 :*

*Lors des régates de grades 4, pour les benjamins 1<sup>ère</sup> années (de 2006) leur entraîneur doit mentionner au comité de course et d'organisation la liste complète des coureurs sous sa responsabilité et s'engager sur l'acquisition effective du niveau technique requis.*

*Minima d'accès : tous les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FFVoile certifié sous la responsabilité de leur entraîneur*

**3.2** : Sont autorisés à courir :

- Les titulaires d'une licence FF Voile 2016 (Tamponnées médicalement et/ou accompagnées d'un certificat médical) et en règle avec la Classe Optimist (POP) ils devront présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau

- Les coureurs de nationalités étrangères en règle avec leurs autorités nationales et l'ISAF, ils devront présenter au moment de leurs inscription

- Le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
- Une autorisation parentale

3.3: Le bulletin d'inscription est disponible sur le site du COYCH : [www.coych.org](http://www.coych.org)

#### **4/ DROITS A PAYER**

Les droits d'inscription à la régata sont de 40€ par bateau.

Ils peuvent être réglés par chèque, accompagné du bulletin d'inscription disponible sur le site du COYCH ([www.coych.org](http://www.coych.org)), ou sur place lors de la confirmation d'inscription le 26/03/2016 si le bateau n'est pas encore inscrit ou payé.

A titre exceptionnel, le COYCH accorde **une remise de 10€** à tous les bateaux qui s'inscrivent en ligne sur le site [www.coych.fr](http://www.coych.fr), jusqu'au 25/03/2016. **Le montant sera alors de 30€.**

**COYCH**  
**ESPACE NAUTIQUE**  
**14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE**  
**e-mail : [contact@coych.org](mailto:contact@coych.org)**  
**Tél : +33 (0)4.94.38.61.67**

#### **5/ PROGRAMME**

- **Samedi 26 mars** : 9 H 00 à 13 H 30: confirmation d'inscription.  
14 H 30: premier signal d'avertissement, courses  
Gouter aux retours des courses
- **Dimanche 27 mars** : 11 H 00: premier signal d'avertissement, courses  
Gouter aux retours des courses
- **Lundi 28 mars** : 11 H 00: premier signal d'avertissement, courses  
Dès que possible: remise des prix à l'Espace Nautique

#### **6/ Jauge**

Des contrôles de jauge pourront être effectués lors de la régata.

#### **7 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront en ligne sur le site du COYCH et affichées avant l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

#### **8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS**

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type : Trapèze, triangle ou aller-retour, voir annexe II des instructions de course

#### **9/ CLASSEMENT**

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 4 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

#### **10/ PRIX**

Les 3 premiers de chaque classes seront récompensés ainsi que les premières féminines.

## **11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **12/ ASSURANCE**

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

## **13/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**13.1 Entraîneurs :** Tous les entraîneurs présents sur cette régata devront remplir une fiche d'inscription (disponible sur le site du COYCH) qui devra comporter la liste complète des coureurs dont ils ont la responsabilité

**13.2 Hébergement:** voir rubrique sur le site du COYCH: [www.coych.org](http://www.coych.org)